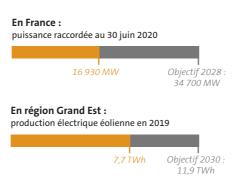
Pourquoi accueillir des éoliennes sur votre territoire ?

L'État français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français grâce au développement d'un éventail d'énergies renouvelables.

En ce qui concerne l'énergie éolienne, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 (en puissance raccordée) par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) au niveau national, et à horizon 2030 (en production d'énergie) par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Grand Est.

Ces objectifs sont loin d'être atteints, comme le montrent les diagrammes ci-contre (Sources : RTE, Bilan électrique 2020) :



Un parc éolien présente de nombreux avantages pour votre territoire



Source de retombées économiques, fiscales et locatives.



Source de diversification et d'indépendance énergétique.



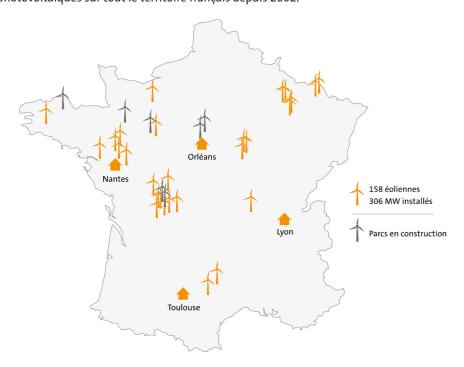
Production d'énergie propre à partir d'une ressource inépuisable.



Accueillir un projet éolien sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux.

ABO Wind en France

Avec son équipe de 100 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



Contacts

Responsable du projet

José Gomez

Tél.: 02 38 52 26 79 / 06 47 36 19 55 jose.gomez@abo-wind.fr

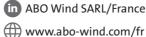
Agence d'Orléans

Le Millenium - 6 bis avenue Jean Zay 45 000 Orléans

Responsable de la communication

Cristina Robin Tél.: 05 34 31 13 43 cristina.robin@abo-wind.fr

@ABOWindFrance



- > La société
- > A propos d'ABO Wind
- > Nos projets
- > Projet éolien Les Lisières





Bulletin d'information - Décembre 2020



Ce premier bulletin d'information a pour objectif de vous expliquer notre démarche de développement du projet éolien des Lisières sur les territoires de Connantre, Linthes et Pleurs, en zone agricole de la Champagne Crayeuse. De plus, il nous permet d'annoncer la tenue de permanences publiques dès que la situation sanitaire en France nous le permettra. Elles auront pour objectif de répondre aux interrogations de chacun, de recueillir les remarques et d'apporter des précisions sur l'avancement du projet.

En attendant les dates de ces permanences publiques, le responsable de projet reste disponible pour répondre à vos interrogations.

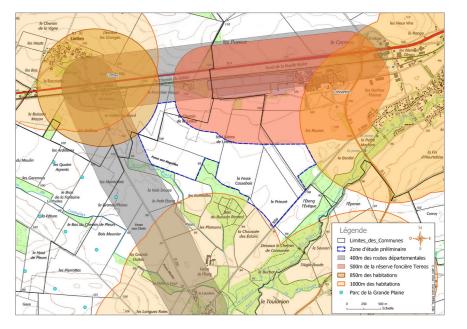
-> José Gomez - 06.47.36.19.55 - jose.gomez@abo-wind.fr

Localisation du projet

La zone choisie résulte d'une étude à l'échelle départementale, prenant en compte les différentes contraintes techniques et environnementales du territoire. Tous les atouts pour concevoir un parc éolien de qualité sont réunis :

- Une distance importante aux principaux lieux d'habitation;
- Des conditions aéronautiques adaptées ;
- L'absence de zones écologiques protégées ;
- La possibilité d'accès et de raccordement à proximité;
- Une exposition favorable aux vents.

La zone d'étude, en pointillés bleus sur la carte, se concentre au Sud de la Nationale 4, en prolongement du parc éolien de la Grande Plaine (en instruction).



Le site est desservi par un réseau de voies communales et chemins agricoles permettant de limiter l'emprise du projet, le but étant de respecter et de s'adapter aux pratiques agricoles du secteur.

Sa configuration permet d'envisager l'implantation d'une ligne d'éoliennes à plus de 850 mètres des habitations du hameau de la gare de Linthes et 1000m des villages (alors que la Loi Grenelle II en impose 500m).



2018

- ABO Wind rencontre les élus des communes concernées afin d'échanger sur les possibilités d'étude d'un projet.
- Les états initiaux environnementaux, paysagers et acoustiques sont établis et présentés aux élus, les arguments « pour » et « contre » sont discutés.
- Les conseillers municipaux ont exprimé leur souhait d'accompagner la démarche d'étude.
- La rencontre des propriétaires, exploitants et représentants d'Association Foncière de la zone d'étude est commencée pour connaître leur position et leur présenter la démarche.

2019

- Les accords fonciers et municipaux sont réunis, consultation des services administratifs favorable
- Démarrage des études d'impact et du processus de choix des scénarios.
- Installation d'un système de télédétection par laser (« Lidar ») pour affiner les études de vent au pied du mât de mesure sur la commune de

2020

- Réflexion sur les variantes d'implantation et choix de l'éolienne la plus adaptée au
- Discussions avec les acteurs locaux avant validation du projet final.
- Distribution du premier bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au proiet.
- Organisation d'évènements d'information du grand public.

Les prochaines étapes

(dates prévisionnelles):

2021

1er semestre

- Finalisation des études et constitution du dossier d'Autorisation Environnementale en vue du dépôt du dossier.
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la Préfecture.
- Début de la phase d'instruction du dossier par les services de l'état (10 mois).

2022

- Retour de la Préfecture en vue d'obtenir la complétude du dossier.
- Enquête publique d'un mois
- Décision préfectorale sur la demande d'autorisation du projet.

2024

- Construction du parc éolien.
- Mise en service et exploitation du parc éolien.

Pendant 20 à 25 ans

- Exploitation.
- Suivis environnementaux.
- Maintenance.
- Démantèlement total (y compris fondations) ou renouvellement en fin de vie



La naissance du projet

Depuis 2013, ABO Wind étudie la faisabilité d'implanter un parc éolien sur les communes de Gaye, Linthelles et Pleurs (voir focus : le projet éolien de la Grande Plaine).

A partir de 2018, ABO Wind a sollicité une rencontre auprès des élus de Connantre, Linthes et Pleurs afin de présenter le potentiel de développement éolien sur leur territoire, en prolongement du parc éolien de la Grande Plaine.

Après quelques mois de réflexion et d'échanges, les conseils municipaux nous ont donné leurs accords et leurs soutiens pour travailler ensemble au développement de ce nouveau projet éolien.

Le mot des élus

Serge VARLET, Maire de Linthes:

«Notre commune a souhaité être acteur dans ce grand projet écologique, qui sera bénéfique pour notre commune.»

Janick SIMONNET, Maire de Pleurs:

«L'écologie et le respect de l'environnement nous concernent tous. La diversification des énergies devient pressante et obligatoire si l'on veut laisser à nos enfants une planète vivante et viable.

L'électricité est produite en majorité à partir des sources ci-après : le thermique fossile, l'hydraulique et le nucléaire pour 75% de la production. Le projet politique est de réduire la production d'électricité issue du nucléaire pour la remplacer par d'autres solutions plus propres et renouvelables tels que les bioénergies, le photovoltaïque et l'éolien.

L'Etat travaille à une transition énergique dans laquelle l'éolien tient une place importante. Il faut savoir que notre territoire Sud-Marnais, en raison de sa géographie et des vents dominants, a des possibilités d'implantation de ces machines à produire de l'électricité. Aussi, cette alternative est possible sur notre commune. Toutefois, rien ne se fera sans une étude approfondie de la capacité des vents à faire tourner les éoliennes tout en prenant en compte l'impact visuel, sonore et l'impact sur la faune.

Ces études se dérouleront dans un cadre règlementaire très strict et en toute transparence.

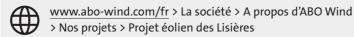
J'encourage les habitants de Pleurs à venir au secrétariat de la Mairie pour déposer des questions ou des suggestions concernant ce projet afin que, lors des réunions publiques à venir, il puisse y être apporté des réponses.»

La communication tout au long du projet

ABO Wind a particulièrement à cœur d'apporter une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information nait une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet.

Cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de moments d'échanges privilégiés avec le responsable du projet qui se tient à disposition pour échanger sur ce projet. Ses coordonnées se trouvent en dernière page de ce bulletin.

De plus, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne et est accessible depuis le lien suivant :



Le développement du projet

Un parc éolien est le fruit de deux années d'études techniques, environnementales et paysagères approfondies. ABO Wind s'entoure de nombreux spécialistes pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs : bureaux d'études externes reconnus et indépendants, associations naturalistes, acteurs locaux, entre autres. Une équipe projet est constituée en vue de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.



Vent

2 ans

- Mesurer les vitesses, directions et fréquences de vent sur le site.
- Adapter les plans de bridages acoustiques selon les mesures de vent.
- Evaluer l'énergie produite par le parc.

Faune et Flore

1 an

- Réaliser un inventaire des espèces présentes et des différents milieux naturels.
- Adapter l'implantation des éoliennes en fonction des enjeux identifiés pour préserver les espèces et milieux fragiles.

Acoustique

10 mois

- Établir un état initial de l'environnement sonore.
- Choisir l'éolienne adaptée.
- Définir les éventuels plans de bridages permettant de garantir la tranquillité des riverains dans le respect de la réglementation acoustique sur l'éolien.

Paysage

10 mois

- Réaliser des photomontages pour visualiser le projet et comparer les différents scénarios d'implantation
- Etudier les perceptions de l'implantation depuis les lieux de vie et depuis le sites patrimoniaux et touristiques.



Choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement, le nombre et le type d'éolienne ne sont pas encore connus.

En combinant les résultats des différentes études et des enjeux observés sur le territoire, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

Focus sur le projet de La Grande Plaine

ABO Wind travaille à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Linthelles et Pleurs depuis 2013. Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en préfecture en Décembre 2018 pour y être instruit par les services de l'état.

Ce projet se compose de 9 éoliennes de 4.2 MW (soit 37.8 MW), mesurant 105 m à hauteur de nacelle et 180m en bout de pale. Elles permettront de produire 102.990 MWh/an (pendant 20 à 25 ans), représentant 15% de la consommation électrique annuelle des habitants de

